

Avis de constitution

SOCIETE « PURE POWER AFRICA SARL »

Siège Abidjan, Cocody, ABIDJAN / COCODY-ANGRE
DIT CGK 9ème TRANCHE, Lot 00, Ilot 00

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 01/10/2024 , et enregistrés le 31/10/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « PURE POWER AFRICA SARL »

Objet : - La Promotion, la Production, l'Exploitation et la Vente de source d'énergie verte ;

- La gestion des ouvrages de production, de transport et de distribution d'énergie;

- La gestion des mouvements d'énergie, la commercialisation, l'importation et l'exportation de l'électricité ;

- Les BTP;

- L'import-export ;

- Représentation commerciale et industrielle ;

- La prise de participation de la société dans toutes entreprises ou sociétés ivoiriennes ou étrangères créées ou à créer ayant un objet similaire ou connexe.

Et généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilière et immobilières ou autres d'effectuer en tous pays, pour elle-même ou pour le compte de tiers, toutes opérations bancaires, financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à l'un des objets précités ou à tous objets similaires ou connexes susceptibles d'en

favoriser l'expansion, par voie de création de sociétés nouvelles ou d'apport de commandite, de souscription ou d'achat de titres, droits sociaux, de fusion, d'alliance ou d'association en participation ou autrement, le tout tant pour elle-même que pour le compte des tiers.

Capital 10,000,000 F CFA divisé en (1000.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 1000 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN / COCODY-ANGRE DIT CGK 9ème TRANCHE, Lot 00, Ilot 00

Dirigeant(s) M ACHIROU MOHAMED ADNANE ARAFATH (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B12-08681 du 08/11/2024 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°69112/GTCA/RC/2024 du 08/11/2024

